

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : [Jessie Desjardins](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3b355b91d51ba11fb3359476>

Date d'obtention : 2025-06-06 21:54:33



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de bien suivre la procédure de la trousse sexto. En aucun temps un intervenant ne doit demander à visionner les vidéos impliquant des mineurs. Si une dénonciation provient d'un parent, on ouvre pas la trousse, on doit plutôt référer à la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

M'assurer de suivre le bon protocole et faciliter le travail et l'intervention de tous.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Leur bien être et garder un lien de confiance.